

Objet : sorties ski

Dossier suivi par : Marie-Eve FORGUE

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, l'Association Sportive de l'Etablissement propose aux pensionnaires et demi-pensionnaires du collège et des lycées, des sorties de ski le mercredi après-midi à la station de Peyragudes,

Ces sorties font l'objet des conditions suivantes :

- Respect du règlement intérieur de l'Etablissement (pas de consommation de tabac, alcool, drogues...)
- Etre licencié UNSS c'est-à-dire avoir fourni une autorisation parentale, avoir rempli la fiche d'urgence et avoir réglé la cotisation de 22 euros.
- Un minimum de 34 inscriptions est nécessaire pour le fonctionnement de l'activité. Dans le cas contraire, les sorties seront annulées et remboursées.
- Quatre sorties doivent être payées d'avance avec 4 chèques ou espèces (il n'y aura pas de remboursement pour les paiements effectués avec un seul chèque dans le cas où l'élève aurait été absent lors d'une ou plusieurs sorties).
- Peuvent être exclus les élèves retenus le mercredi après-midi et ceux qui ne se conforment pas au règlement des sorties UNSS (être encadré par des adultes). Aucun élève ne peut skier sans encadrement.
- Les débutants en snowboard ne sont pas acceptés
- Un élève débutant en ski devra obligatoirement participer dès la première sortie, il ne sera pas accepté de débutants en plein milieu de la saison.
- Le port du casque est obligatoire
- L'élève devra s'inscrire obligatoirement le lundi précédant la sortie sur le panneau d'affichage UNSS à côté du panneau des colles, même s'il a payé les 4 sorties d'avance.

Quatre sorties auront lieu à partir du **11 janvier 2023** au tarif de **22 euros** la sortie. Départ 12h40 retour 19h. La dernière sortie se fera sur la journée entière. Seront prioritaires les élèves qui auront été présents les 3 précédentes.

Chacun doit avoir son équipement personnel (qui sera entreposé pendant la semaine dans la « saboterie » à Garaison). Ceux qui n'auront pas leur matériel auront la possibilité de le louer à la station (voir tarifs ci-dessous).

TARIFS : Tarif d'une sortie : **22 euros** (par chèque de préférence à l'ordre de l'Association Sportive N.D. de Garaison)

Tarif des locations à régler directement au loueur en espèces ou par chèque à l'ordre de SARRAT SPORT. Ne pas intégrer le règlement des locations dans celui du paiement des sorties (les 2 règlements sont distincts)

Ski : skis, bâtons, chaussures : **10 euros** Snow-board : boots et planche : **10 euros** Casque seul : **1.50€**

La première sortie étant prévue le mercredi 11/01/23 il est demandé que le règlement (**4 chèques de 22€**) soit effectué au plus tard pour le **03 janvier 2023**. Les chèques ne seront pas encaissés avant la 1ère sortie.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur
Joseph CORTEGGIANI

Bulletin réponse valable pour toutes les sorties ski à ramener accompagné du règlement à M^{me} Forgue pour le 03 janvier 2023

Madame, Monsieur,.....
Autorisent leur fils ou fille..... Classe de

A participer aux sorties de ski/snow le mercredi après-midi au second trimestre 2022/2023

Niveau SKI débutant moyen confirmé Merci de préciser s'il
ou elle a obtenu des étoiles, flèches... et laquelle et le nombre d'année de pratique pour faciliter la constitution des groupes.

Niveau SNOW moyen confirmé

Fait àle...../...../.....

Signature